



Pour une
action
éducative
ambitieuse

bpjeps*

« Loisirs Tous Publics »

Formation en apprentissage à Pontonx-sur-Adour

du 13 janvier 2020 au 29 novembre 2021

(sélections 12 et 13 décembre 2019)

Une formation professionnelle pour concevoir et conduire des projets d'animation dans le champ du loisir tous publics et pour diriger des structures d'accueil collectif de mineurs.



Formation diplômante de niveau IV du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports

* Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - Spécialité : Animateur - Mention « Loisirs Tous Publics »

Ce BPJEPS de niveau IV forme les apprentis au métier d'Animateur Socioculturel. Ses fonctions sont multiples. Il organise des activités sportives, culturelles, éducatives pour tous publics que ce soit les enfants, les adultes ou les seniors. Il peut intervenir dans les centres de loisirs, les collectivités, maisons de quartiers, les Points de Rencontre Enfance Information Jeunesse, les clubs de vacances, maisons de retraite... Cet animateur est un professionnel de l'organisation du temps libre. En dehors de ses temps d'animation, il peut concevoir et élaborer des projets, rencontrer ses partenaires, suivre des budgets...

Informations pédagogiques	Organisme	Renseignements
Bordeaux	Franças de Nouvelle-Aquitaine	Lionel Picard - 06 48 00 36 92 lpicard@francas-na.fr
Pontonx-sur-Adour	Maison Familiale Rurale (MFR)	Antoine Maviel - 05 58 57 20 42 amaviel@yahoo.fr

Inscriptions pour les apprentis



CFA Sport Animation Nouvelle-Aquitaine

Inscription en ligne sur www.cfasana.fr - 05 56 80 25 50

Date limite d'inscription
1 mois avant
les dates de
sélections

Conditions d'accès

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs.
- Justifier d'une expérience d'animation et/ou de direction.
- Disposer des pré requis réglementaires (annexe IV de l'arrêté du 18/07/16 modifiant le BPJEPS LTP) : être titulaire du PSC1 ou équivalent et justifier d'une expérience d'encadrement d'au moins 200 heures (attestation employeur) si non titulaire d'une dispense.

Quatre types de compétences professionnelles visées

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (communication, connaissance des publics, éducation à la citoyenneté, contribution au fonctionnement d'une structure).

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (conception, conduite et évaluation d'un projet d'animation).

UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du LTP et de direction d'un ACM (organisation et direction de l'ACM, encadrement d'une équipe, accueil des publics).

UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du LTP (maîtrise des démarches pédagogiques, des outils et des techniques, conduite des activités, situation de l'activité dans un contexte).

